

<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article1076>



# **Prolifération et désarmement nucléaire : la France doit entendre le discours de bon sens de l'Autriche**

- Accueil - Actualités - Autres sources -  
Date de mise en ligne : mardi 9 mai 2017

---

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

---

Déclaration de S.E.M. l'Ambassadeur Franz Josef Kuglitsch  
Chef du Département Désarmement du ministère des Affaires étrangères de l'Autriche

Monsieur le Président,

L'Autriche partage la déclaration faite précédemment par l'Union Européenne. Permettez-moi d'y ajouter quelques remarques d'un point de vue national.

Pour l'Autriche, la non-prolifération et le désarmement nucléaire ont toujours été des vases communicants dans le contexte du TNP. C'est pourquoi nous avons à faire des progrès crédibles sur le désarmement multilatéral, non seulement pour lui-même mais encore pour assurer et soutenir la non-prolifération. Cette prémisse de base a été remise en question au cours des vingt dernières années, malgré la réduction bienvenue des stocks nucléaires des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie. Le TNP est en état de choc, mais certainement pas parce qu'on aurait trop mis l'accent sur le désarmement, comme l'une des délégations l'a affirmé au cours du débat général, bien au contraire !

Les 13 étapes du désarmement nucléaire adoptées en 2000, de même que les 64 objectifs du Plan d'Action adopté en 2010, sont bien loin d'avoir été atteints. Pire, il semble que nous revenions sur ces engagements. Cette tendance est préoccupante. Au lieu de voir diminuer le rôle et l'importance des armes nucléaires dans les concepts et les doctrines militaires, nous observons un regain d'importance accordé à des formes encore plus sophistiquées de cette arme de destruction massive.

L'initiative humanitaire a exposé de nouveaux et puissants arguments par rapport aux conséquences catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires. Elle montre qu'il n'y a aucune garantie à 100 % que la dissuasion nucléaire fonctionne dans tous les cas. A notre avis, les peuples vivant dans des Etats dotés d'armes nucléaires ne sont pas en moindre danger que les autres. Au contraire, ils vivent sous la menace accrue d'un emploi possible de l'arme nucléaire contre leur pays.

Ce que nous voulons atteindre à travers l'approche humanitaire, c'est davantage de sécurité pour tout le monde ! Chacun semble s'accorder à dire qu'un monde sans armes nucléaires est un objectif que nous devons poursuivre. Et pourtant, on entend dire que les armes nucléaires sont indispensables pour des raisons de sécurité et que le désarmement nucléaire doit tenir compte de la sécurité générale. Ne nous y trompons pas : la proclamation énergique d'après laquelle les armes nucléaires présenteraient des avantages en termes de sécurité est un grave agent de prolifération, puisque de plus en plus d'Etats souhaiteront mettre la main sur cette arme qui a, de surcroît, l'avantage d'être associée au prestige et à la puissance. Accessoirement, j'aimerais souligner que l'article VI du TNP ne met aucune sorte de condition à l'obligation de mener des négociations « de bonne foi » pour aboutir à un désarmement nucléaire.

Monsieur le Président,

Partant de ces considérations générales, permettez-moi de réagir à certains commentaires de certaines délégations à propos des négociations sur un traité d'interdiction de l'arme nucléaire. Personne ne peut ni ne veut imposer aux Etats dotés d'armes nucléaires de désarmer contre leur volonté.

Pour être plus précis, le traité d'interdiction

- ▶ remettra en cause la vision profondément enracinée d'après laquelle les armes nucléaires contribueraient à la

stabilité internationale ;

- ▶ renforcera les normes juridiques et politiques contre l'emploi d'armes nucléaires et apportera davantage de sécurité à tous les Etats, puisque tous souffriraient des conséquences d'une guerre nucléaire ;
- ▶ sera une réponse aux nouveaux défis tels que les cyberattaques, les tentatives terroristes d'acquérir des matières nucléaires, ou encore le cocktail détonnant des stocks d'armes nucléaires qui grandissent au niveau régional, tandis que ces armes ne sont d'aucune utilité pour combattre de nouvelles menaces comme celle d'ISIS.

En outre, le traité d'interdiction

- ▶ sera une entreprise réaliste : l'expérience des armes biologiques et chimiques montre que des armes de destruction massive peuvent commencer par être interdites puis être éliminées. Dans le domaine nucléaire, le Plan global d'action conjointe (JCPOA) avec l'Iran est un exemple de ce que la patience et l'endurance peuvent obtenir comme résultats.
- ▶ sera utile, même si les Etats nucléaires ne rejoignent pas les négociations dans un premier temps. Ils sont invités à y participer et auront la possibilité de les rejoindre plus tard s'ils le souhaitent.
- ▶ servira de déclencheur à l'élaboration de mesures additionnelles, par ex. sur la vérification du désarmement nucléaire et le contrôle des matériaux fissiles, ouvrant ainsi la voie à la participation ultérieure des Etats nucléaires au processus. Cet effet déclencheur n'est pas un raccourci.
- ▶ renforcera le TNP, de plus en plus fragilisé, en contribuant à sa réalisation, en particulier celle de son article VI.

D'autre part, le traité d'interdiction

- ne sapera PAS la stabilité stratégique ou régionale : au contraire, il améliorera la sécurité, puisqu'il diminuera le rôle général des armes nucléaires à tous les niveaux, stratégique et régional ;
- ne sera PAS dirigé contre un Etat particulier ou une alliance quelconque, et ne tentera PAS de saper la sécurité d'un Etat ou d'une région particuliers ;
- ne créera PAS d'instrument parallèle au TNP ni au TICEN : tous deux conserveront toute leur validité ;
- n'affaiblira PAS le TNP : si le TNP est sous pression, les causes sont à chercher dans les actions de la Corée du Nord, l'incapacité des Etats nucléaires à faire des progrès en matière de désarmement, et l'incapacité à faire des progrès en vue d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient.

Merci, Monsieur le Président.

Vienne, le 5 mai 2017

Déclaration faite au nom de l'Autriche à la Commission préparatoire à la Conférence d'examen du Traité de Non Prolifération

Traduction officieuse : ACDN.

Titre de l'article : ACDN